



MOTO-CROSS – Règlement Particulier 2022-CHAMPIONNAT HAUTS DE FRANCE

CHAMPIONNAT 125cc 2 Temps

ARTICLE 37 : SONT ADMIS :

- Les licenciés INTER
- Les licenciés NJ3 **ayant 13 ans révolus**
- Les licenciés NCO
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Les pilotes hors Ligue **en nombre limité (3) si place disponible**

NE SONT PAS ADMIS :

- Les pilotes du Challenge Promotion Open **sauf les 10 Premiers** du classement Provisoire (toutes cylindrées confondues), après la 1^{ère} épreuve.
- **Les licences à la journée**
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross.

ARTICLE 38 : PRIX :

280€ au classement de la manche. 80.60.50.40.30.20 x 2 Manches = 560,00€

Un classement Juniors fait en fin 'année

Les 3 Premiers du Classement cumulé ainsi que les Juniors seront récompensés en Fin d'Année.

CHAMPIONNAT 250 4T

ARTICLE 39 : SONT ADMIS :

- Les licenciés INTER
- Les licenciés NCO
- Les 10 Premiers pilotes du Challenge Promotions Open, après la 1^{ère} épreuve
(Toutes cylindrées confondues).
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Les pilotes hors Ligue **en nombre limité (3) si place disponible**

NE SONT PAS ADMIS :

- Les pilotes du Challenge Promotion Open sauf **les 10 Premiers** du classement Provisoire (toutes cylindrées confondues), après la 1^{ère} épreuve.
- **Les licences à la journée**
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross

ARTICLE 40 : PRIX :

280 € au classement de la manche. 80.60.50.40.30.20 X 2 Manches =560,00€

Les 3 Premiers du Classement cumulé seront récompensés en Fin d'Année.

CHAMPIONNAT 450cc

ARTICLE 39 : SONT ADMIS :

- Les licenciés INTER
- Les licenciés NCO
- Les 10 Premiers pilotes du Challenge Promotions Open, après la 1^{ère} épreuve (toutes cylindrées confondues).
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Les pilotes hors Ligue **en nombre limité (3) si place disponible.**

NE SONT PAS ADMIS :

- Les pilotes du Challenge Promotion Open sauf **les 10 Premiers** du classement Provisoire (toutes cylindrées confondues), après la 1^{ère} épreuve.
- **Les licences à la journée**
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross

ARTICLE 40 : PRIX

400 € au classement de la manche. 100.80.70.60.50.40 X 2 Manches = 800€ Soit un total de 1920€

Les 3 Premiers du Classement cumulé seront récompensés en Fin d'Année.

Règlement Commun du Championnat 125cc 2T / 250 4T /450cc

ARTICLE 41 : DEROULEMENT DE LA JOURNEE :

- ❖ 1 entraînement de 15' par catégorie.
- ❖ 1 séance chronométrée qualificative pour le Championnat de 15' ou 20' en fonction du nombre de séries par catégorie (125cc / 250 4T / 450cc)
- ❖ Si 2 séries qualificatives dans les catégories (125cc / 250 4T /450cc) : les 20 premiers pilotes de chaque série seront qualifiés pour les 2 manches des championnats de l'après-midi, si l'homologation du circuit le permet. Les autres pilotes (à partir du 21^{ème}) seront sélectionnés pour participer aux manches de Trophée Open de l'après-midi (15' + 1T) avec classement cumulé
- ❖ l'ordre de départ des catégories sera inversé à chaque épreuve sauf pour la catégorie 85cc qui ne débutera pas la première le matin ou l'après-midi.

ARTICLE 42 : Pilotes participants à un Championnat de France ou d'Europe moto cross solo quel que soit la catégorie le jour d'un Championnat de Hauts de France

Report de la moyenne des points obtenus aux épreuves de la ligue

Conditions :

1. Participer aux épreuves d'un championnat de ligue
2. Participer au minimum à 75% des épreuves arrondi au chiffre supérieur.
3. Avoir été classé dans deux manches du championnat de France ou d'Europe. Si le pilote n'a été classé que dans une seule manche la moyenne des points reportés sera divisée par deux.

ARTICLE 43 : CLASSEMENT

- Un classement provisoire cumulé sera fait par catégorie 125cc /250 4T /450cc uniquement sur le Championnat.
- Un classement Trophée Open sera fait (pilotes non qualifiés en Championnat)
- Les 3 premiers pilotes Championnat 125cc /250 4T /450cc et Trophée Open seront récompensés en fin de journée.

Les Pilotes HAUTS DE FRANCE sont payées par rapport à leur place réelle au Championnat HDF, après avoir enlevé le résultat des pilotes extérieurs, les pilotes extérieurs sont payés à leur place réelle **(dans la limite de 3 pilotes)**